



COMMUNE D'HÉREMENCE
SECTEUR DE TSEJEROULA

MODIFICATION PARTIELLE DU
PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

1 : 2'500

- B** Nouvelle zone de constructions et d'installations publiques B
- Zone à bâti
- B** Zone de constructions et d'installations publiques B
- Zone agricole protégée
- Zone des mayens
- Zone de protection de la nature d'importance communale
- Domaine skiable existant (Masses)

Homologué par le Conseil d'Etat
14 AOUT 2001
en séance du

Droit de sceau: Fr. 150.-



arcalpin
PLANIFICATION EN
REGION DE MONTAGNE

T. AMMANN - AMENAGISTE FUS/SIA
41, AV. DE LA GARE - CP - 1950 SION 2 NORD
TEL. 027/323 19 23 - FAX 027/323 19 31

T 11946 / SL / 29.03.2001 / Carto. SV

15 JUIN 2001

